ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Toulouse le 1er septembre 2023

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 - NOTE DE RENTREE

Inspection de l'éducation nationale

Circonscription HG19
Toulouse Garonne
Préélémentaire

Dossier suivi par
IEN
Olivier Vanderstraeten

Secrétariat
☏ 05 36 25 72 60

ien-hg19.tlse-garonne-preel@ac-toulouse.fr@ac-toulouse.fr

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je rejoins la circonscription HG19 en cette nouvelle rentrée.

Je voudrai tout d'abord au nom de l'équipe de circonscription vous souhaiter à toutes et à tous une bonne rentrée ainsi qu'une excellente année scolaire.

Je tenais aussi à vous assurer que vous trouverez auprès de l'équipe de circonscription l'écoute et l'accompagnement nécessaire pour répondre à vos questions et vous aider à résoudre les difficultés que vous pourriez rencontrez cette année

Cette note de rentrée rassemble différentes informations pédagogiques et administratives. Je remercie les directrices et les directeurs de veiller à ce que cette note soit portée à la connaissance de tous les personnels enseignants de leur école.

Sincèrement

Olivier Vanderstraeten

1. ORGANISATION GENERALE

EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION		
IEN	**Olivier VANDERSTRAETEN**	ien-hg19.tlse-garonne-preel@ac-toulouse.fr@ac-toulouse.fr olivier.vanderstraeten@ac-toulouse.fr (situations urgentes, ou confidentielles)
Secrétaire de la circonscription	**Halima KHERRAZ**	ien-hg19.tlse-garonne-preel@ac-toulouse.fr@ac-toulouse.fr 05 36 25 72 40
CPC	**Sophie DELSOL** *Référente pour les écoles* ***Soupetard, Borderouge, La Maourine et Cuvier***	cpc31-hg19-1-tlse-garonne-preel@ac-toulouse.fr 05 36 25 72 74 06 87 17 35 74
CPC	**Valérie-Anne DURING** *Référente pour les écoles* ***Daste, Moulin, Lagrange, Jacquier et Michoun***	cpc31-hg19-2-tlse-garonne-preel@ac-toulouse.fr 05 36 25 72 72 07 81 79 81 29
CPC	**Mathieu BROCHADO** *Référent pour les écoles* ***Jolimont, La Juncasse et Lapujade***	cpc-num.hg19@ac-toulouse.fr 05 36 25 88 28 06 09 70 46 10
Coordonnatrice du REP Bécanne	**Isabelle TURLAN** *écoles Jacquier, Daste, Lagrange et Moulin*	coord-rep-becanne@ac-toulouse.fr 05 61 99 92 31 06 72 23 24 41

RASED		
Psychologue éducation nationale *Secteur Jacquier, Borderouge, Cuvier*	**Floriane GANTHE**	Floriane.Ganthe@ac-toulouse.fr
Psychologue éducation nationale *Secteur Soupetard, Jolimont, La Juncasse*	**Marie-Hélène GARRETTE**	M-Helene.Garrette@ac-toulouse.fr
Psychologue éducation nationale *Secteur Daste, Moulin, Lagrange, La Maourine*	**Catherine LAVERGNE**	catherine.lavergne1@ac-toulouse.fr
Psychologue éducation nationale *Secteur Michoun, Lapujade*	**Guillaume SUBRA**	guillaume.subra@ac-toulouse.fr
Maître G	**François BOUNIOL**	rased.hg19@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANTE REFERENTE VIE SCOLAIRE	
Stéphanie BRAND	Stephanie.brand@ac-toulouse.fr

EQUIPE RESSOURSE pHARe	
Sophie DELSOL	CPC
Isabelle BERNARDIN	Directrice de l'EEPU Cuvier
Anne CRAYSSAC	Directrice de l'EEPU Soupetard
Catherine LAVERGNE	Psychologue éducation nationale

MEDECIN REFERENT		
Docteur Marie RABOUILLE	Centre Médico-Scolaire Toulouse 05 34 24 50 80 sante-scolaire.citealliance@ac-toulouse.fr	ia31medecin-14@ac-toulouse.fr 06 07 57 23 57

REFERENT DIRECTEUR	
Eric KEHAL	directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr 05 36 25 88 29 06 09 49 15 36

2. COMMUNICATION

Les directrices et les directeurs d'école jouent un rôle primordial dans la prise de connaissance et la diffusion de la réglementation en direction des enseignants. Les informations doivent être connues de tous y compris des membres du RASED, des titulaires remplaçants et des enseignants assurant les compléments de service.

Je tiens à vous rappeler que **toutes les communications départementales sont diffusées tous les jeudis via la lettre de la DSDEN 31 sur la boite académique des écoles.**

Afin que les échanges soient sécurisés, toute communication effectuée par courriel doit se faire à partir de votre adresse académique qui se présente sous la forme : prenom.nom@ac-toulouse.fr.
C'est par ailleurs sur cette messagerie que vous parviendront toutes les informations institutionnelles, les documents envoyés par la circonscription, les informations concernant les rendez-vous de carrière. Il est donc important de la consulter régulièrement.

L'adresse postale de la circonscription par laquelle transite tout le courrier papier est la suivante :

IEN HG19 Toulouse Garonne Préélémentaire

Rectorat de l'académie de Toulouse

CS 87 703

31077 Toulouse cedex 4

Rendez-vous :

Je reste disponible pour tout échange. Vous prendrez contact auprès de **Mme KHERRAZ** pour fixer la date et l'heure, en précisant l'objet de votre demande.

3. CIRCULAIRE DE RENTREE 2023

UNE ECOLE QUI INSTRUIT, EMANCIPE ET PROTEGE

Circulaire du 6-7-2023

- **Faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels**

- Lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes
Diffusion systématique des numéros d'alerte par voie d'affichage, sur les espaces numériques de travail et dans les carnets de liaison ; déploiement obligatoire et systématique du programme pHARe dans tous les écoles; mobilisation du nouveau cadre règlementaire pour changer d'école un élève auteur de harcèlement.
- Lutte contre toute forme de pression ou de prosélytisme et respect des valeurs de la République
- Protection des personnels

- **Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages**

- Feuilles de route élaborées dans le cadre des conseils académiques des savoirs fondamentaux publiées et communiquées à la rentrée
- Poursuite des plans mathématiques et français
- Déploiement du ***plan maternelle***
- Evaluations nationales en CP, CE1 et CM1
- Pratique régulière, systématique et conséquente de l'écriture
- Mise en place de la nouvelle sixième, avec une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement ainsi que l'extension obligatoire du dispositif « Devoirs faits » à tous les élèves

- **Lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires**

- Mobilisation pour susciter l'attractivité des territoires ruraux
- Dans les « Quartiers 2030 », identifiés dans le cadre de la politique de la ville développement de l'accueil des tout-petits ; extension des horaires d'accueil au collège, afin de travailler sur le continuum entre temps scolaire et temps périscolaire ; renforcement des stages de réussite pendant les vacances scolaires ; extension des cités éducatives.
- Rechercher une plus grande mixité sociale et scolaire

- **Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école**

- Construire une relation aux autres et à eux-mêmes respectueuse et positive (éducation à la sexualité).
- Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école
- Protéger la santé mentale des élèves
- Veiller à la bonne inclusion des élèves en situation de handicap
- Promouvoir l'accès à la culture et développer l'éducation artistique
- Accélérer l'adaptation de l'école à la transition climatique et écologique

- **Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une nation sportive**

- « 30 minutes d'activité physique quotidienne » pleinement déployées
- Jeux olympiques et paralympiques ont vocation à servir de « fil rouge » à cette année scolaire

- **Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet : le CNR éducation « Notre école faisons-l'ensemble »**

Le CNR permet de soutenir et d'accompagner les équipes pédagogiques et leurs projets à partir des besoins identifiés, d'adapter les conditions d'apprentissage aux besoins des élèves, et d'impulser des innovations pédagogiques portées par les enseignants

4. EVALUATIONS NATIONALES

Comme les années précédentes, tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques.

Cette année, les élèves de CM1 bénéficieront aussi d'évaluations standardisées.

Ces évaluations **fournissent aux enseignants des repères** des acquis et des besoins de leurs élèves, afin de compléter leurs constats et de leur permettre d'enrichir leurs pratiques pédagogiques.

Ces évaluations se dérouleront **du 11 au 22 septembre 2022,**
La saisie des réponses des élèves se déroulera du **11 au 29 septembre**.

Par ailleurs les écoles élémentaires **La Maourine et André Daste** ont été sélectionnées pour expérimenter des exercices en français ou en mathématiques afin d'améliorer et de renouveler le matériel d'évaluation disponibles.

→ ***Evaluation des acquis et besoins des élèves au CP***
→ ***Evaluation des acquis et besoins des élèves au CE1***
→ ***Evaluation des acquis et besoins des élèves au CM1***

5. PROGRAMMES

J'attire votre attention sur le fait qu'une nouvelle version du programme de cycle 3 incluant le nouveau programme de sciences et technologie applicable à la rentrée 2023 est disponible sur eduscol

→ ***Programme de cycle 3 en vigueur à la rentrée 2023***

6. ABSCENCES

Les demandes d'autorisation d'absences, accompagnées du justificatif correspondant, sont à formuler auprès de l'IEN de circonscription au moyen du formulaire de demande d'absence.
Il appartient à tout enseignant de prévenir dès que possible la circonscription de toutes les absences prévisibles et dans tous les cas, toute absence doit être justifiée dans les 48h.

Tous les courriels liés à la gestion de vos absences seront adressés à Halima KHERRAZ à l'adresse suivante : ien-hg19.tlse-garonne-preel@ac-toulouse.fr

7. SORTIES SCOLAIRES

BO du 13-6-2023

Les sorties scolaires **obligatoires** se déroulent durant les heures d'enseignement inscrites à l'emploi du temps des élèves et impliquent une assiduité identique. **Elles peuvent comprendre la pause méridienne**.

Les autres sorties scolaires sont **facultatives**.

Les **sorties scolaires sans nuitée et les sorties régulières**, sont autorisées par le directeur d'école.

Les voyages scolaires sont autorisés par l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) chargé de la circonscription, après accord du directeur d'école et information au directeur des services de l'éducation nationale (Dasen)

Tous les élèves doivent pouvoir bénéficier des bienfaits éducatifs des sorties scolaires. En tout état de cause, les élèves qui ne participent pas à une sortie scolaire facultative doivent être accueillis dans l'enceinte de l'établissement.

8. ABSENTEISME ET SURVEILLANCE DES ELEVES

Il est de la **responsabilité de l'École** de veiller à la fréquentation régulière des élèves.
En effet, l'inscription d'un enfant implique pour la famille l'engagement de fréquentation; la fréquentation relève de l'obligation, dès lors que les élèves sont âgés de 3 ans.
Je vous invite à vous montrer vigilants sur les situations d'absentéisme d'élèves.
Concernant les petites sections, un aménagement de scolarité est possible sur demande des parents, cet aménagement ne peut porter que sur les heures de classe prévues l'après-midi.

Le registre d'appel, **document obligatoire**, sera renseigné chaque demi-journée de classe.

La sécurité des élèves repose sur la qualité du service assuré.
Le respect strict des heures de rentrée et de sortie s'impose. C'est un facteur important de crédibilité et de bonne réputation de l'école. Le directeur est responsable de tout manquement à cette consigne. Chacun doit avoir à cœur de lui faciliter l'exercice de cette responsabilité.

L'encadrement dans la cour de récréation doit veiller aussi bien à la sécurité des lieux qu'à la régulation des conflits entre les élèves.
En cas d'accident, une « **déclaration d'accident** » est à transmettre à l'IEN avec l'avis du directeur d'école.
En cas d'incident grave dans l'école, l'application « **Fait établissement** » est à renseigner sur le portail ARENA.
Je vous rappelle que **tous les enseignants doivent être sur leur lieu de travail 10 minutes avant les débuts des cours.**

9. CONSIGNES DE SECURITE APPLICABLES DANS LES ETABLISSEMENTS

- Vigipirate : La nouvelle posture Vigipirate « été - automne 2023 » est active depuis le 21 juin 2023 et maintient l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » ce qui implique au niveau des écoles à contrôler les accès, limiter les flux et les attroupements, signaler les voyages et déplacements.

- Sécurité incendie : deux exercices au moins évacuation incendie dont le premier dans les 3 premières semaines de septembre.

- **PPMS** : Le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat-intrusion sont fusionnés dans un même document.

Un modèle de PPMS unifié et des ressources d'accompagnement seront mis à disposition par le ministère chargé de l'éducation nationale.
Ces nouvelles dispositions sont mises en œuvre progressivement avant la rentrée de septembre 2028.
Il conviendra donc de prévoir l'actualisation du PPMS durant cette période transitoire, ceux en cours restent en vigueur.
Les deux exercices PPMS (attentat-intrusion et risques majeurs) sont distincts des exercices incendie. L'un a lieu en septembre-octobre et l'autre avant les vacances d'hiver.

→ ***Plan particulier de mise en sûreté circulaire du 8-6-2023***

Les bilans de ces exercices sont saisis sur l'application « Prévention et gestion des risques » accessible via Arena.

10. PARCOURS PROFESSIONNEL CARRIERES ET REMUNERATION

Les enseignants concernés ont reçu ou vont recevoir une notification par le biais de leur messagerie professionnelle et seront informés de la date de visite deux semaines minimum avant celle-ci.
Chaque enseignant concerné sera présumé avoir pris connaissance de la date de la visite.

11. DOCUMENTS DE RENTREE A RETOURNER A LA CIRCONSCRIPTION

INFORMATIONS ET DOCUMENTS	RETOUR
Procès-verbal d'installation	Le P.V. signé par l'enseignant est transmis sous 15 jours après réception (un exemplaire sera retourné à l'intéressé par mail).
Fiche école	**Vendredi 8/09**
Demandes d'aménagement de la scolarité pour les PS	**vendredi 22/09/2023**
Intervenants extérieurs : les demandes d'agréments avec le contrat pédagogique sont à envoyer à l'IEN pour validation pour l'EPS et les arts du cirque	**15 jours avant la 1ère séance d'intervention.**
Procès-verbaux des conseils d'école	**A envoyer dans les 15 jours qui suivent le conseil** *Rappel : Le PV du conseil d'école doit être daté, signé par le directeur et le secrétaire de séance, avec tampon de l'école :* - *transmis à l'IEN et au Maire* - *affiché à l'école et/ou communiqué dans le cahier de liaison de l'élève*